



## Quelle place pour les psychologues clinicien.nes dans la future Direction de la Santé ?

Telle est la question centrale qui a mobilisé toute la profession, dans le cadre d'une intersyndicale réunissant toutes les Organisations Syndicales représentatives à la Ville de Paris (CGT, UNSA, CFDT, UCP, SUPAP-FSU, FO, CFTEC).

Après avoir alerté sur leur identité professionnelle bafouée, **100% des psychologues DFPE en activité étaient grévistes et ont manifesté le 6 juillet place Baudoyer**, à proximité de l'Hôtel de Ville. Le lendemain, leurs représentants participaient en fin de matinée à l'audience obtenue par l'intersyndicale auprès d'Elisabeth Hausherr, chargée de la préfiguration de la Direction de la Santé, et de Xavier Vuillaume, Directeur de la DFPE.

**La profession s'est clairement exprimée, de manière unanime et sans équivoque**, tant lors des prises de parole au cours de la manifestation, qu'à l'audience intersyndicale : **un encadrement hiérarchique des psychologues par un pair et le maintien des prérogatives inhérentes à cette fonction !**

Cependant, la Direction reste campée sur ses positions en prônant une territorialisation à tout prix, répondant à une commande politique. Elisabeth Hausherr insiste d'ailleurs sur la nécessité de développer une culture en santé publique et de coordonner les actions de sorte qu'il n'y ait qu'un interlocuteur unique sur le territoire, en lieu et place du médecin pilote de Territoire, comme ce qui existe en santé scolaire. Dans ce beau projet, aucun mot sur la réalité d'un départ d'agents de la petite enfance de la DFPE, ni concernant la création de postes supplémentaires de psychologues titulaires. A l'instar de ce qui se passe pour les psychologues à la DASES, la sous-traitance par des prestataires et le recours à des contractuels risquent de se généraliser au détriment d'une pérennisation des postes.

Dans cette position figée, le seul point de convergence est le maintien d'une activité des équipes pluridisciplinaires en EAPE, **même si la question de la quotité de travail des médecins, psychomotriciens et psychologues n'est, là encore, pas énoncée.**

Dans cette préfiguration, la Direction affirme vouloir « rassurer ». Mais les éléments de langage, toujours les mêmes, selon lesquels il n'y aurait pas de changement sur le terrain pour les psychologues, ne sont pas convaincants.

Monsieur le Directeur va jusqu'à traduire la détermination des psychologues à défendre leur métier dans l'intérêt d'un service public de qualité comme une attitude irrespectueuse à l'égard des médecins pilotes des territoires de PMI. En prenant cette position, il déplace le débat et fait fi de la réalité d'une entente cordiale entre professionnel.l.es sur le terrain. On l'aura bien compris, aucune concession n'est faite concernant la demande des psychologues relevant de leur organisation de travail.

Pourquoi la psychologue coordinatrice ne peut-elle pas être vue ou perçue comme une interlocutrice partenaire de premier plan dans la mise en œuvre territoriale de l'action de santé publique ? En quoi la psychologue coordinatrice ne pourrait-elle pas légitimement demeurer le manager des psychologues alors que la Direction lui a octroyé sa confiance pendant 18 ans pour exercer cette fonction ? **Sur les questions**

**relevant de la prévention psychologique, elle est pourtant la mieux placée pour développer des actions territoriales en matière de santé publique.**

Sur sa lancée, la Direction prévoit de confier l'entretien annuel des psychologues au médecin pilote pour la partie carrière, projet professionnel ainsi que la formation, et à la psychologue coordinatrice pour la partie relative au métier. Cette découpe inattendue et incohérente de l'entretien annuel le rend sans intérêt pour les agents.

Un groupe de travail est prévu à cet effet par la Direction en septembre et, comme à chaque fois, cette mise en scène de concertation dissimule mal des décisions déjà actées et qui n'attendent qu'une validation administrative.

**Les psychologues ne cautionnent pas ces méthodes qui laisseraient penser qu'ils ont donné leur accord de principe pour un changement d'encadrement hiérarchique.**

**Ils ne se porteront donc pas volontaires pour participer à cette réunion.**

Dans la préfiguration de la DSP, cette fonction de coordinatrice des psychologues est réduite à un ersatz sans saveur dépourvu de ce qui fait sa substance, réduite (ou cantonnée) à une fonction de figurante.

Au lieu d'être réellement dans une logique participative avec les agents, on se retrouve dans une logique verticale pleine d'injonctions paradoxales et qui applique sa feuille de route quoi qu'il en coûte.

**Les organisations syndicales à l'unanimité s'accordent derrière les psychologues pour porter et réaffirmer leurs revendications :**

- Maintien du lien hiérarchique par la coordinatrice psychologue, se traduisant notamment par l'évaluation professionnelle des psychologues (N+1) et la gestion des ressources sur le terrain ;
- Extension des attributions et des moyens du psychologue référent technique, de manière à développer plus encore les articulations locales entre CASPE / PMI / coordinatrice des psychologues. Cela se justifie d'autant plus que les psychologues exercent encore à ce jour à 80% en EAPE.

**Les psychologues de la DFPE sont les premiers à tirer la sonnette d'alarme, mais ils ne sont pas les seuls.**

Tandis que les psychologues ont manifesté le 10 juin dans toute la France avec leurs organisations représentatives pour refuser toute para-médicalisation du métier ainsi qu'une valorisation réelle de leurs actes, M. le Directeur affirme que pour ces milliers de psychologues encadrés par des médecins ou par des administratifs, tout va pour le mieux. Il en va de même pour Madame Hausherr qui estime que les psychologues de la DASES seraient pleinement satisfaits de leur situation actuelle. Pourtant beaucoup de ces collègues isolés alertent tour à tour les syndicats pour exprimer leurs difficultés liées à la restructuration de la santé.

**L'intersyndicale est claire, elle refuse la proposition de changement d'encadrement hiérarchique des psychologues dans le cadre de la future Direction de la Santé car elle sait que cela aura inévitablement un impact sur le service rendu.**

**La rentrée de septembre sera donc décisive. L'intersyndicale ne cèdera pas et appelle à la mobilisation de l'ensemble des psychologues de la ville de Paris pour continuer à proposer un service optimal et de qualité aux usagers parisiens.**